

Information générale

Les casques pour la lutte contre les incendies de bâtiments sont au moins conformes à la norme NFPA 1971 « Standard on Protective Ensembles for Structural Fire Fighting and Proximity Fire Fighting » (norme sur les ensembles de protection pour la lutte contre les incendies structurels et de proximité) (en ce qui concerne les casques de pompier de bâtiments).

L'authentification ou la vérification doit être étayée par un document écrit provenant d'un laboratoire d'essai tiers indépendant reconnu.

Sur demande, un casque conforme aux exigences de cette caractéristique sera soumis à une inspection et une vérification de la conformité, et ce, dans un délai de 10 jours ouvrables.

L'autorité compétente se réserve le droit d'accepter les offres soumises en fonction de son évaluation de la conformité aux exigences d'efficacité et à toute autre exigence applicable relative à l'ajustement et au fonctionnement.

L'autorité compétente se réserve le droit de sélectionner le casque le plus adapté en fonction des critères énoncés ci-dessus, sans tenir compte des offres les plus abordables.



Les casques conformes à cette caractéristique sont conçus pour protéger les pompiers contre les blessures à la tête et au cou découlant des activités de lutte contre les incendies de bâtiments. Le fabricant de casques doit être certifié ISO 9001, ce qui garantit la mise en place de procédures de qualité et des capacités de production adéquates.

Configuration physique

Le casque de base présente un bord arrière évasé et est offert dans les dimensions suivantes : une longueur de 39,69 cm (15,63 po), une largeur de 30,48 cm (12 po) et une hauteur de 17,78 cm (7 po).

Calotte

La calotte est constituée de fibre de verre renforcée d'une résine thermodurcie ignifuge. Un pigment colorant est ajouté à la résine dans le cadre du procédé technique utilisé pour mouler le casque afin de préserver son aspect en dissimulant les éclats et les égratignures qui pourraient survenir lors d'une utilisation quotidienne. La calotte est offerte en blanc, jaune, rouge et noir dans un fini mat et en noir, jaune, blanc, orange, bleu et vert dans un fini lustré. L'enveloppe extérieure en composite présente une bordure en élastomère renforcée en aluminium qui est fixée à l'arrière du bord du casque par une attache en laiton et un anneau boucle fixé à l'aide d'un rivet en laiton. La bordure ne fond pas, ne s'égoutte pas et ne s'enflamme pas lorsque soumise aux tests de résistance à la chaleur conformément aux exigences de l'article 8.6 de la norme NFPA 1971.

Plaque frontale et supports en cuir

Une plaque frontale en laiton estampé et gaufré représentant un aigle est fournie et fixée à l'aide de deux boulons et écrous en laiton massif. Le bec de l'aigle est placé de manière à tenir la partie supérieure d'un bouclier d'identité en cuir. Deux supports avant en laiton fixés à la tête de l'aigle se divisent et se prolongent sur une distance de 8,89 cm (3,50 po) jusqu'à l'extrémité du bec de l'aigle pour former les supports inférieurs permettant d'attacher le bouclier d'identité en cuir. Une barre cintrée en laiton est attachée aux deux supports avant inférieurs de l'aigle afin de former une traverse. Un trou fileté 8-32 est situé au niveau des supports avant inférieurs de l'aigle afin d'y insérer deux vis en laiton soutenant la traverse et le bouclier d'identité en cuir.

Système de doublure antichoc

La doublure antichoc est constituée d'une doublure en mousse d'uréthane sous laquelle se trouve une enveloppe intérieure noire résistante à la chaleur, ayant une température de fléchissement sous charge de 180 °C à 0,45 MPa conformément à la norme ASTM D648. La doublure antichoc en mousse d'uréthane est conçue sans l'utilisation de CFC (chlorofluorocarbones) afin d'éliminer tout risque d'expansion supplémentaire sous l'effet de la chaleur en utilisation réelle. L'enveloppe intérieure noire comporte quatre bandes adhésives de fixation par crochets de 2,54 cm sur 7,62 cm (1 po sur 3 po), deux de chaque côté, afin de fixer le protecteur d'oreilles et de cou de chaque côté de l'enveloppe intérieure.

Coiffe avec sangles de couronne

La coiffe avec sangles de couronne comporte trois sangles de 1,90 cm (0,75 po) fixées à six attaches en nylon. Les attaches sont solidement fixées sur le rebord de l'enveloppe intérieure et une bande adhésive de Velcro de 1,90 cm (0,75 po) est placée au centre arrière afin de fixer la partie arrière du protecteur d'oreilles et de cou.

Serre-tête à cliquet

Le casque peut rapidement être ajusté à l'aide d'un système de réglage à cliquet fixé au serre-tête en nylon résistant à la chaleur. Le serre-tête est fixé à l'enveloppe intérieure par quatre boutons noirs en résine acétalique qui raccordent les deux dispositifs de réglage en thermoplastique en forme de « U » à l'avant et à l'arrière du serre-tête. Ces dispositifs permettent à l'utilisateur de choisir parmi six (6) combinaisons uniques de réglage de l'inclinaison et de la hauteur à l'avant et à l'arrière du serre-tête pour un total de trente-six (36) positions distinctes. Le dispositif de réglage de la hauteur du serre-tête permet de déplacer le cliquet d'au moins 2,54 cm (1 po) grâce aux trois boutons de réglage afin d'assurer un ajustement approprié. Ce réglage n'a aucune incidence sur la hauteur du casque sur la tête du pompier. Le dispositif de réglage arrière comporte une bande adhésive de Velcro^{MD} de 1,90 cm (0,75 po) au centre arrière afin de fixer la partie arrière du protecteur d'oreilles et de cou.

Appui-front

Le serre-tête est assorti d'un appui-front en coton ignifuge cousu sur son pourtour, doublé d'une matelassure en mousse amovible au niveau du front pour faciliter le lavage et le remplacement. Il n'est pas autorisé de coudre des éléments sur le serre-terre.

Mentonnière

La mentonnière est formée de deux sangles noires Nomex^{MD} de 1,90 cm (0,75 po), d'une boucle à dégagement rapide en résine polyamide superténace et d'une attache chromée de type Postman. Le côté mâle de la boucle à dégagement rapide est fixé au côté droit de l'enveloppe extérieure à l'aide d'un bloc d'ancrage diélectrique, d'une rondelle double en forme d'os fixée à la patte de fixation et de deux vis en acier inoxydable posées sur des douilles en thermoplastique. Pour les casques munis d'une visière intégrée à l'intérieur, la mentonnière est fixée de chaque côté à l'aide de trois vis en acier inoxydable : les deux vis avant sont fixées avec un bloc d'ancrage diélectrique et les deux vis arrière, avec un écrou borgne. La longue bande de la mentonnière munie du côté femelle de la boucle à dégagement rapide et l'attache de type Postman sont fixées de la même manière du côté gauche de l'enveloppe extérieure. Lorsque la mentonnière est attachée et complètement déployée, sa longueur maximale est d'au moins 60,96 cm (24 po), mesurée d'un bloc d'ancrage à l'autre.

Protecteur d'oreilles et de cou

Le protecteur d'oreilles et de cou est constitué d'une enveloppe externe en fibres indéchirables Nomex de 170,09 g (6 oz), doublée de trois couches de flanelle de coton résistante au feu pour allier confort et protection. Une bande continue de fixation par boucles textiles de 2,54 cm (1 po) est cousue sur la partie supérieure de l'enveloppe extérieure du protecteur d'oreilles et de cou afin de le fixer à l'enveloppe intérieure. Lorsque le protecteur d'oreilles et de cou est correctement fixé à l'enveloppe intérieure du casque, il couvre au minimum les zones suivantes sur les côtés et à l'arrière du bord du casque :

1. 15,24 cm (6 po) des côtés du bord du casque jusqu'à la mentonnière.
2. 16,51 cm (6,50 po) du centre arrière du bord du casque.

Protection des yeux

Écran facial

L'écran facial est conçu d'un morceau de polyarylate à revêtement dur mesurant 10,16 cm sur 38,10 cm (4 po sur 15 po), moulé dans la forme souhaitée pour s'adapter à la courbure du bord du casque.

L'écran facial est certifié conforme aux exigences optiques de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. Cette certification est en complément des critères de performance en matière de chaleur et de choc établis par la norme NFPA 1971. L'écran facial est fixé au bord de l'enveloppe extérieure à l'aide d'un goujon fileté en acier inoxydable surmonté d'un volant en nylon ignifuge renforcé de verre, attaché à un écrou en laiton à pointes à enfoncer qui est soutenu par une rondelle et une patte de fixation. Les fixations de l'écran facial sont soumises au test de résistance à la flamme de la norme NFPA 1971. Les pattes de fixation sont fixées au bord de l'enveloppe extérieure par les vis de la mentonnière.

Visière intégrée à l'intérieure ReTrak^{MC}

Lorsque la visière n'est pas utilisée, elle est rangée et protégée entre les enveloppes intérieure et extérieure. La visière est conforme aux exigences de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. Cette certification respecte les critères de performance en matière de chaleur et de choc établis par la norme NFPA 1971. La visière est conçue en polyarylate, un matériau résistant aux températures élevées. Des plaquettes sont fournies pour offrir davantage de confort. La visière est optiquement correcte et pourvue d'un revêtement résistant aux égratignures appliqué aux surfaces intérieure et extérieure. L'utilisateur peut déployer la visière à l'aide d'une seule main. La visière peut se déplacer dans deux directions pour s'adapter à la plupart des lunettes pour la vue, des lunettes de sécurité ou d'autres équipements de protection oculaire. L'utilisateur peut retirer la visière sans outil afin de la laver, la décontaminer ou la remplacer. La visière est maintenue en place par des attaches de maintien. Les attaches peuvent être actionnées à l'aide d'un seul doigt.

Protecteurs oculaires Bourkes

Les protecteurs oculaires Bourkes sont conçus en polyarylate d'une épaisseur de 3,90 mm, soit un matériau résistant aux températures élevées, et sont pourvus d'un revêtement résistant aux égratignures appliqué aux surfaces intérieure et extérieure. Les protecteurs oculaires sont composés de deux verres distincts reliés par une charnière à ressort qui est fixée sous le bord avant de la calotte à l'aide de deux vis. L'utilisateur peut déployer les protecteurs oculaires avec une seule main. Les protecteurs oculaires sont conformes aux exigences de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. Cette certification est en complément des critères de performance en matière de chaleur et de choc établis par la norme NFPA 1971.

Lunettes de sécurité

Les lunettes de sécurité sont dotées d'une ventilation filtrée tout le long de la monture moulée gris foncé. Les verres sont conçus en polycarbonate 2,80 mm avec un revêtement antibuée et résistant aux égratignures. Les lunettes de sécurité sont certifiées conformes aux exigences optiques de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. La longueur et la tension du système d'attache des lunettes de sécurité peuvent rapidement être réglées tout en portant des gants de pompier. Les lunettes de sécurité sont maintenues en place directement par deux cordons fixés aux côtés gauche et droit de l'enveloppe intérieure ou par une bande élastique qui repose sur l'enveloppe extérieure.

Garnitures rétroréfléchissantes

L'enveloppe extérieure présente huit marquages rétroréfléchissants vert lime fluorescent en forme de pentagone qui sont placés à égale distance sur la circonférence du casque. Les matériaux réfléchissants utilisés sont à base de microbilles de verre afin d'optimiser leur résistance à la chaleur lors des activités de lutte contre les incendies. Les matériaux réfléchissants en vinyle ne sont pas considérés comme une option équivalente. Les couleurs offertes doivent comprendre le vert lime et le rouge orangé (couleur habituelle), ainsi que des garnitures facultatives en vert lime, rouge orangé et feuille d'érable.

Poids

Casques munis d'une visière intégrée à l'intérieur ou de lunettes de sécurité

Le poids des configurations de base des casques munis d'une visière intégrée à l'intérieur ou de lunettes de sécurité est inférieur à 1,54 kg (3,40 lb ou 54,4 oz.). En plus du système de visière intégrée, ces configurations sont constituées des composantes suivantes : une enveloppe extérieure en composite, des garnitures rétroréfléchissantes, une bordure avec un anneau boucle, un support avant en cuir, un système de doublure antichoc, un serre-tête et une coiffe, une mentonnière et un protecteur d'oreilles et de cou.

Casques munis d'un écran facial à l'extérieur

Le poids des configurations de base des casques munis d'un écran facial fixé à l'extérieur est inférieur à 1,77 kg (3,90 lb ou 62,4 oz.). En plus de l'écran facial, ces configurations sont constituées des composantes suivantes : une enveloppe extérieure en composite, des garnitures rétroréfléchissantes, une bordure avec un anneau boucle, un support avant en cuir, un système de doublure antichoc, un serre-tête et une coiffe, une mentonnière et un protecteur d'oreilles et de cou.

TrakLite^{MD}

Le casque est offert avec un éclairage intégré facultatif. Toutes les caractéristiques relatives à l'éclairage intégré sont accessibles sur notre site Web (en anglais seulement) : <https://www.bullard.com/product/traklite>.

Garantie

Bullard garantit à l'acheteur d'origine que le casque de pompier est exempt de défauts de matériaux et de fabrication en vertu d'une utilisation normale et d'un entretien routinier pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de fabrication pour la calotte du casque et à vie (c'est-à-dire pour une période de dix [10] ans, selon la norme NFPA 1851) pour les composants non électroniques.

Centre BULLARD
2421 Fortune Drive
Lexington, KY 40509 • États-Unis
877 BULLARD (285-5273)
Téléphone : 1 859 234-6616
Télécopieur : 1 859 246-0243

Activités aux États-Unis
1898 Safety Way
Cynthiana, KY 41031 • États-Unis
877 BULLARD (285-5273)
Téléphone : 1 859 234-6616
Télécopieur : 1 859 234-8987

Bullard GmbH
Dieselstrasse 8a
53424 Remagen • Allemagne
Téléphone : 49 2642 999980
Télécopieur : 49 2642 9999829

Bullard Asia Pacific Pte. Ltd.
51 Changi Business Park
Central 2
#03-04 The Signature
Singapour 486066
Téléphone : 65 6745 0556



© Bullard, 2023. Tous droits réservés.
TrakLite est une marque de commerce déposée de Bullard. ReTrak est une marque de commerce déposée de Bullard. Nomex est une marque de commerce déposée d'E.I. du Pont de Nemours & Company.

8749 (0723)